

## Les compteurs communicants gaz arrivent sur La Chapelle-des-Marais

**À compter de Juin 2018, GRDF déploiera, sur LA CHAPELLE DES MARAIS, des compteurs communicants gaz auprès des 627 foyers raccordés au réseau de distribution de gaz naturel. Quel est l'objectif de l'opération ? Quels en sont les avantages ? Gros plan ce projet.**

Depuis de nombreuses années, les consommateurs s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage de leurs consommations énergétiques et de nouveaux services autour de la maîtrise de l'énergie. Ces attentes, qui ont progressivement trouvé un écho dans la réglementation, conduisent GRDF à déployer des compteurs communicants gaz, « Gazpar », auprès de ses 11 millions de clients, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, bailleurs sociaux, associations de consommateurs et de locataires...). Ce déploiement, initié en 2016 dans 24 communes « pilotes », se poursuivra jusqu'en 2022.

### De nouveaux compteurs au service de la maîtrise de l'énergie

Pour être en mesure de maîtriser sa consommation, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle du compteur communicant gaz de GRDF. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, ce compteur favorisera une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel. Les données quotidiennes de consommation relevées seront en effet mises à votre disposition sur « Mon Espace GRDF » (espace personnalisé et sécurisé accessible sur [grdf.fr](http://grdf.fr)) suite à l'installation du compteur Gazpar.

Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises à votre fournisseur d'énergie, quel qu'il soit. Les données de consommation étaient jusqu'à présent envoyées tous les six mois à votre fournisseur.

#### Les avantages pour les clients disposant du nouveau compteur communicant gaz de GRDF

- **Plus simple** : la consommation quotidienne à portée de clic
- **Plus clair** : des seuils de consommation et des éléments de comparaison pour mieux se situer
- **Plus pratique** : un relevé automatique et à distance

#### 4 étapes pour l'installation du nouveau compteur

- **Annnonce de l'arrivée du nouveau compteur**

Quelques semaines avant l'installation, vous recevrez un courrier envoyé par GRDF vous présentant le compteur communicant gaz et ses avantages. Ce courrier vous informera du nom de l'entreprise désignée par GRDF pour la pose du nouveau compteur.

- **Information sur la date d'intervention**

Une seconde communication sera envoyée par l'entreprise désignée par GRDF, environ deux semaines avant l'intervention. Y seront précisés le jour, le créneau horaire et si votre présence est nécessaire ou non. Si votre présence n'est pas nécessaire, vous devrez éteindre l'ensemble de vos appareils fonctionnant au gaz, chaudière et chauffe-eau inclus.

- **Intervention du technicien**

L'intervention du technicien durera environ trente minutes. Si l'intervention a pu avoir lieu sans votre présence, un avis d'intervention sera déposé par le technicien précisant les modalités de remise en service des appareils fonctionnant au gaz et indiquant la consommation relevée sur l'ancien compteur.

- **Bénéficiaire des avantages du compteur communicant**

Suite à la pose du compteur, GRDF vous informera dès lors que vos données de consommation seront accessibles depuis votre espace en ligne personnalisé et sécurisé. Cette information marquera la fin du relevé manuel du compteur.

### Plus d'infos ?

Plus d'infos sur [www.grdf.fr/contact-particuliers](http://www.grdf.fr/contact-particuliers), ou par téléphone au 09 69 36 35 34 (Choix 2), du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 8h00 à 20h00 (Prix d'un appel local).



CREDIT PHOTO GRDF GREGORY BRANDEL